

APPEL À PROJETS INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

CAHIER DES CHARGES · VERSION 2023-2024 — VAGUE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'appel à projets « Innovations pédagogiques », piloté par le CEMU, s'inscrit dans le cadre du projet NCU Réussites plurielles porté par l'établissement. Il vise à soutenir, par le biais des financements obtenus, l'innovation pédagogique, la structuration de la nouvelle offre de formation de l'établissement et plus largement la mise en place de dispositifs œuvrant pour les réussites des étudiants.

Il s'agit d'accompagner des démarches et projets d'hybridation, de comodalité, de tutorat, la mise en place de dispositifs de remédiation ainsi que le déploiement de l'Approche par compétences afin de répondre aux besoins de personnalisation et d'individualisation des parcours de formation.

VOLETS

VOLET 1 | HYBRIDATION

OBJECTIF : Mettre en place d'une articulation de temps d'apprentissage en présence et de temps d'apprentissage à distance au sein d'un enseignement.

Accompagnement pédagogique et technique visant l'**hybridation d'UE ou d'éléments constitutifs d'UE**.

VOLET 2 | COMODALITÉ des enseignements de licence générale

OBJECTIF : Proposer le même enseignement en modalités « en présence » et « à distance » de manière synchrone et asynchrone. Cette formule permet à l'étudiant de choisir la modalité adaptée à son profil et à ses contraintes (activité salariée, situation de handicap, sport de haut niveau...). La scénarisation de l'enseignement devra être adaptée aux différentes modalités.

Accompagnement pédagogique et technique visant à faire évoluer une UE existante en présentielle **en mettant en œuvre des enseignements comodaux** et soutien technique lors de la mise en œuvre (assistance par un emploi étudiant formé)

VOLET 3 | TUTORAT PAR LES PAIRS

OBJECTIF : Proposer aux étudiants un accompagnement individualisé en petit groupe pour un soutien méthodologique, disciplinaire ou motivationnel. Le dispositif de tutorat mis en place peut être en présentiel, à distance ou hybride.

Accompagnement pédagogique et technique pour la mise en place d'activités pédagogiques intégrant **un suivi des étudiants par des tuteurs ou des mentors**. L'étudiant tuteur ou mentor bénéficie d'une rémunération, suit une formation dédiée et les compétences acquises sont reconnues par un Open Badge « Agir en tuteur à l'Université ».

VOLET 4 | DISPOSITIFS DE REMEDIATION

OBJECTIF : Proposer aux étudiants des ressources de remédiation ciblées suite à un test de positionnement.

Accompagnement pédagogique et technique visant à la mise en place de remédiation comprenant un test de positionnement et des ressources de remédiation.

VOLET 5 | DÉVELOPPEMENT DE DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE EXPÉRIMENTAUX

OBJECTIF : Proposer aux étudiants des dispositifs, intégrant ou non le numérique, intégrant l'apprentissage par les pairs, la reconnaissance par les Open Badges, la ludopédagogie, les technologies immersives, ...

Conception et accompagnement pédagogique, technique et, selon les besoins, recherche de financement pour l'acquisition de matériel pédagogique.

MUTUALISATION DES PRODUCTIONS

Les productions financées de cet appel à projets seront des Ressources Éducatives Libres (REL) soumises à un accord de partage. Si vous avez des questions sur les REL, contactez cemu.conseil@unicaen.fr

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE APPORTÉE PAR LE CEMU

Le CEMU s'engage à accompagner les enseignants tout au long du projet.

- Aide à la rédaction du projet : un rendez-vous conseil avec un ingénieur pédagogique pour compléter le dossier de candidature est requis.
Contactez cemu.conseil@unicaen.fr pour prendre ce rendez-vous.
- Aide à la gestion du projet de sa conception jusqu'à son évaluation par un ingénieur pédagogique.
- Proposition de formations à la pédagogie et aux usages pédagogiques du numérique.
- Conception et médiatisation de ressources pédagogiques par l'équipe du pôle Transmédia (création graphique et audiovisuelle).
- Aide à l'implémentation des dispositifs sur les plateformes d'enseignement en ligne par les équipes techno-pédagogiques.

ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTS

En participant cet appel à projets de l'université de Caen Normandie, les membres du projet s'engagent à :

- Définir le projet de façon détaillée dans le dossier de candidature en collaboration avec un ingénieur pédagogique ;
- Présenter le dossier à son directeur de composante ;
- Signer le document de contractualisation ;
- Participer aux points d'avancement et au bilan de clôture du projet ;
- Respecter le cahier des charges, et le planning de production des livrables du projet ;
- Participer au suivi et à l'évaluation continue du projet, en particulier dans le cadre des indicateurs du projet Réussites plurielles ;
- Partager le projet de temps lors de temps d'échange et partages d'expériences ou dans le cadre de colloques internes ou externes ;
- Respecter les obligations de publicité fixées par les financeurs des projets portés par l'établissement.

VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

L'engagement est valorisé par un financement en heures TD complémentaires pour la réalisation du projet ou l'encadrement d'actions (tutorat étudiant...).

Le volume horaire de rémunération est à définir entre un ingénieur pédagogique et l'enseignant et/ou l'équipe pédagogique pour chaque projet lors du rendez-vous conseil. Ce volume horaire est validé ou ajusté lors de la commission de l'appel à projets.

Ce volume horaire est calculé comme suit :

- Pour tous les volets, le plafond maximum par enseignant est de 30h TD complémentaires.
- La base est celle des heures maquette sans distinction CM - TD - TP et sans prise en compte du nombre de groupes. Par exemple, si un enseignement est maquetté avec 5 h CM et 15 h TD, la base sera de 20 h TD.
- En cas de projet déposé par une équipe pédagogique, le volume retenu est réparti entre les enseignants concernés selon une règle de répartition choisie par l'équipe pédagogique.
- Pour la thématique « tutorat » : un forfait d'encadrement de 2 à 30 heures équivalent TD selon le nombre d'heures tutorées.
- Pour les autres thématiques : selon le nombre, le niveau de médiatisation des ressources produites et/ou de l'implication dans la conception du dispositif, un forfait de 10, 20 ou 30 h équivalent TD sera attribué.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'appel à projets s'adresse à toute personne en charge d'enseignement dans l'établissement. Les projets d'équipe pédagogique seront privilégiés.

Un enseignant ou une équipe pédagogique ne peut déposer ou contribuer qu'à un seul projet.

Tout porteur de projet doit compléter le dossier de candidature en collaboration avec un ingénieur pédagogique lors d'un entretien conseil.

Le document détaillera précisément le projet et précisera les livrables attendus et le montant d'heures estimé. Pour la thématique hybridation, le syllabus et le scénario pédagogique de l'enseignement concerné devront être systématiquement proposés en livrables.

La commission de sélection, composée de 7 membres : 2 vice-présidents, la cheffe de projet *Réussites plurielles*, 2 enseignants pairs et 2 membres de l'équipe du CEMU, examinera les dossiers.

À l'issue de la commission, le dossier comportant le document de contractualisation et le document de présentation du projet devra être co-signé par le porteur du projet, la direction de la composante et la direction du CEMU. L'équipe du pôle Ingénierie et conseils pédagogiques du CEMU assurera le suivi des projets, l'animation des points d'avancement et le bilan.

CALENDRIER

Étapes	Dates
Lancement AAP	5 décembre 2023
Date limite de dépôt du dossier de candidature	15 janvier 2024
Date de la Commission de sélection	23 janvier 2024
Communication des résultats	26 janvier 2024
Contractualisation (date limite de signature des dossiers)	Au plus tard fin février 2024
Réalisation des projets	De février 2024 à décembre 2024

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants seront pris en compte par la commission :

- la pertinence du projet au regard des attendus dans les volets de l'appel à projets ;
- le caractère innovant du projet ;
- l'impact envisagé sur la réussite des étudiants ;
- le potentiel de mutualisation des ressources ;

- l'approche pédagogique (clarté, pertinence, originalité, cohérence avec les objectifs pédagogiques) ;
- le calendrier prévisionnel (pertinence, cohérence avec le développement prévu) ;
- les livrables prévus et le potentiel de transférabilité ;
- l'implication d'une équipe autour du projet.

Contact : Pour toute information, contactez cemu.conseil@unicaen.fr

